

Les contrôles techniques fonctionnels



Objectif

- S'assurer de l'accessibilité, de la manœuvrabilité et de la présence d'eau des PEI opérationnels.

Périodicité

- **Annuelle.**

Procédure

- Les contrôles techniques fonctionnels portent sur les points suivants :



- L'implantation,
 - Les abords,
 - L'accessibilité aux engins de lutte contre l'incendie,
 - La visibilité
 - La présence et la hauteur d'eau (pour les réserves incendie naturelles ou artificielles)
 - La signalisation,
 - La numérotation,
 - La couleur,
 - Les anomalies visuellement constatées,
 - La présence de bouchons, de raccords,
 - La présence d'eau des PEI connectés à un réseau,
 - La manœuvre des vannes et des robinets alimentant les PEI connectés à un réseau sous pression,
 - Les dispositifs d'aspiration (éviter l'envasement).
- **Les contrôles techniques fonctionnels font l'objet directement d'une mise à jour de type « compte rendu » informatisée dans le logiciel de gestion départemental pour les PEI publics.**
 - **Les contrôles techniques fonctionnels font l'objet directement d'une mise à jour de type « compte rendu » informatisée dans le logiciel de gestion départemental pour les PEI privé ou l'objet d'un compte rendu transmis au maire ou président EPCI et au SDIS.**



- Le maire ou le président d'EPCI s'assure que les contrôles techniques fonctionnels de ces PEI respectent la périodicité définie au RDDECI et peut donc être amené à rappeler cette obligation aux propriétaires.
- Une convention doit être rédigée dans le cas où les contrôles des PEI privés sont réalisés par la collectivité publique.



- À la charge du service public de DECI ou du propriétaire dans le cas de PEI privés.
- Peuvent-être coordonnées avec les reconnaissances opérationnelles du SDIS.



Les contrôles techniques de mesures (débit/pression)

Objectifs

- Permettre le maintien en condition opérationnelle des PEI connectés à un réseau,
- Évaluer les capacités de ces PEI. En complément de la procédure des contrôles techniques, il convient de réaliser les mesures (débit et pression) des hydrants.

Périodicité

- **Maximale triennale**, les mesures peuvent être réalisées par échantillonnages ou planifiées par année civile.
- **Dès modification survenue sur le réseau d'eau d'alimentation** (renforcement, changement de canalisation, de surpresseur...)

Qualification (pas d'agrément nécessaire)

- Les mesures peuvent être réalisées en régie, par un prestataire ou mutualisées entre collectivités.

Proposition de procédure

Réalisation des contrôles techniques de mesures

- **Le balisage** en amont de la zone de travail ainsi que le **port d'un gilet haute visibilité** sont recommandés.



- Le balisage de la zone de travail dans un virage nécessite la pose d'un triangle de signalisation.

Les contrôles techniques de mesures (débit/pression)

- Avant toute manœuvre, vérifier que l'hydrant est bien fermé et décomprimé. À défaut, actionner l'organe de décompression ou fermer l'hydrant,



(Exemple de système de décompression avant ouverture)

- Retirer le bouchon concerné avec une clé de poteau si nécessaire,
- Avant le montage de tout appareillage, **la purge** de l'hydrant ainsi que **la vérification** de la présence de corps étranger et de l'état des joints est nécessaire,



- Ne pas se positionner au-dessus de l'organe de manœuvre ni face aux ½ raccords lors de la manipulation (de préférence derrière l'hydrant ou latéralement aux prises).



Les contrôles techniques de mesures (débit/pression)



BOUCHE D'INCENDIE



- **Monter** le coude d'alimentation,
- Brancher** le débitmètre, la vanne à volant ouverte puis le tuyau orienté vers le caniveau,
- Ouvrir lentement** et complètement (13 ou 17 tours) la bouche incendie,
- Fermer** progressivement la vanne à volant jusqu'à afficher 1 bar au manomètre,
- **Noter** le débit,
- Fermer complètement** la vanne à volant,
- Noter** la pression statique,
- Fermer** lentement la bouche incendie (placez-vous comme pour l'ouverture),
- Démonter** le dispositif et remettre le couvercle.

POTEAU D'INCENDIE



- Brancher** le débitmètre, la vanne à volant ouverte puis le tuyau orienté vers le caniveau,
- Ouvrir lentement** et complètement (13 ou 17 tours) le poteau d'incendie,
- Fermer** progressivement la vanne à volant jusqu'à afficher 1 bar au manomètre,
- Noter** le débit,
- Fermer complètement la vanne à volant,**
- Noter** la pression statique,
- Fermer** lentement le poteau d'incendie (placez-vous comme pour l'ouverture),
- Démonter** le tuyau, la vanne et le débitmètre,
- Remettre** le bouchon et le couvercle.



- L'ouverture du PEI doit s'effectuer lentement et de façon régulière de manière à éviter tout coup de bélier dans le réseau.
- L'emploi du tuyau en sortie du débitmètre est recommandé pour éviter toute dégradation de la voirie.